

1503 (20 JUIL).

A esté apporté en la chambre des monn^{es}
par Nicolas de Russanges, tailleur de la
monn^e de Paris, une pille à escuz garnie
de 3 trousseaux, et 6 pilles à grands blancs
garnyes chacune de 4 trousseaux, par luy
faiz de notre ordonnance pour la monnoye
de Saint-Lô, soubz la différance du m^e
part^{ier} de lad. monn^e qui est une fleur à
quatre pampes à la fin des lettres, tant
d'un costé que d'autre.

(A. N. Reg.Z, 1^{er}, 7.)